

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement et à la remise à neuf d'équipements liés aux compensateurs synchrones au poste de Lévis (Dossier R-3914-2014)

Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (**la Régie**) l'autorisation requise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi)* afin de remplacer le système de démarrage de chacun des deux compensateurs synchrones (CS) au poste de Lévis et certains équipements connexes, de même que de remettre à neuf l'ensemble des pôles du rotor de l'un des CS (**le Projet**).

Le Projet vise à assurer la pérennité des deux CS du poste de Lévis et à en maintenir la fiabilité. Le coût total du Projet, qui s'élève à 25,7 M\$, est entièrement imputé à la catégorie d'investissement « maintien des actifs ». Les mises en service sont prévues pour les mois de novembre 2015 et de novembre 2016.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5^o) et 73 de la Loi, ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **17 décembre 2014 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces observations au plus tard le **23 décembre 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca